

Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

1 / situation du terrain

1/1	plan de situation du terrain	1/90000	PC1
1/2	plan de situation du terrain	1/15000	PC1
1/3	vue aérienne du terrain	1/3500	PC1
1/4	plan parcellaire	1/3500	PC2
1/5	plan masse état initial du site	1/2500	PC2

Édition du 23 novembre 2022



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes 074106
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le 23 novembre 2022

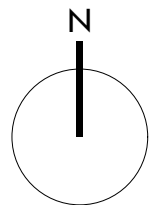
Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault 89310

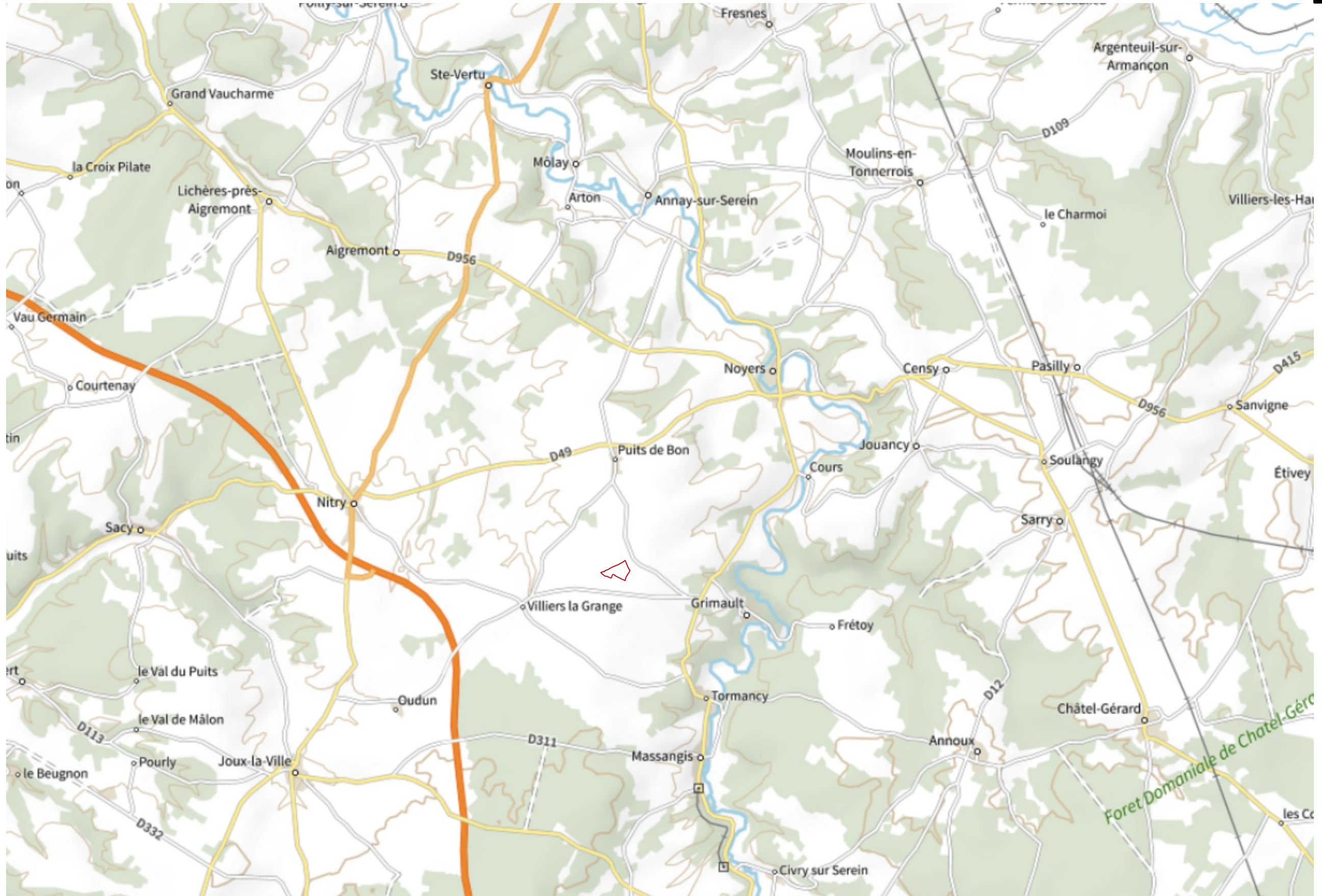


CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la ferme agrivoltaïque



PC1

1/1 situation du terrain au 1/90 000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.au.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le 23 novembre 2022

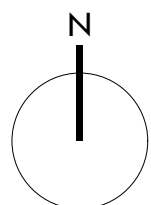
Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault 89310

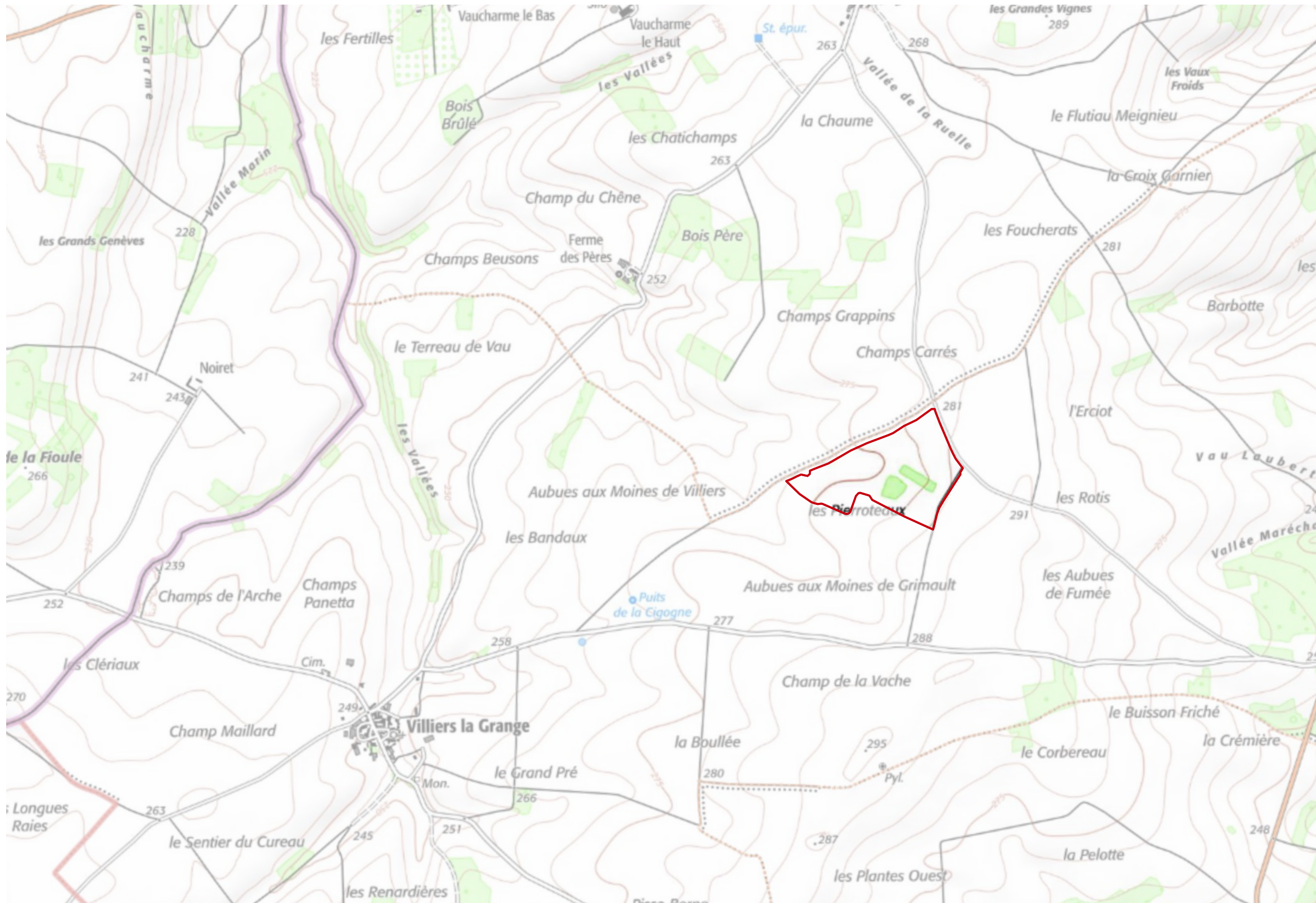


CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la ferme agrivoltaïque

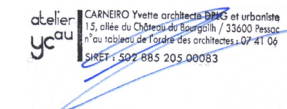


PC1

1/2 situation du terrain au 1/15 000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

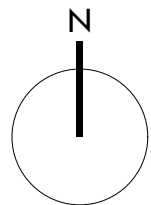
Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



— emprise de la ferme
agrivoltaïque



PC1

1/3 vue aérienne du terrain au 1/3500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

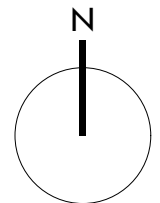
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

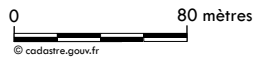
Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



parcels de la zone
d'implantation



Références cadastrales des parcelles
d'implantation du projet :

sections	numeros	surfaces
E	863	4650
E	867	2985
E	868	5383
E	871	1470
E	882	2806
E	887	2550
E	888	1800
E	890	2898
E	891	3680
E	892	6000
E	893	2350
E	894	3976
E	895	3070
E	896	1884
E	1095	3420
E	1099	1136
E	1101	2315
E	1102	563
E	1103	2761
E	1104	3559
E	1105	8445
ZL	18	4250
ZL	19	14340
ZL	20	52450
ZL	21	29710
surface totale m2		168451

PC2

1/4 plan parcellaire au 1/3500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

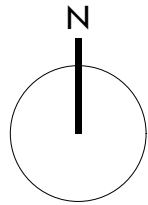
Dossier édité le
23 novembre 2022








Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



-  voie existante
 -  fossés
 -  trame végétale
 -  courbes de niveau
 -  parcelles
 -  emprise de la ferme agrivoltaïque
 -  éolienne
- 0 50 mètres



PC2

1/5 plan masse état initial au 1/2500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

2/implantation

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque	1/2500	PC2
2/2 coupes sur terrain et la ferme agrivoltaïque	1/1500 et 1/2000	PC3
2/3 coupe de détail	1/300	PC3

Édition du 23 novembre 2022



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Dossier édité le
23 novembre 2022

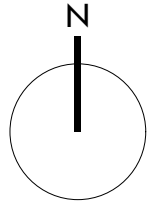
Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



- voie existante
- fossés
- trame végétale existante
- haie plantée
- parcelles
- clôture et portail
- clôture électrique
- éolienne
- poste HTA
- poste de transformation
- modules photovoltaïques
- chemin aménagé
- réseau électrique de raccordement
- abreuvoir et parc à mouton
- citerne

0 50 mètres

DPC

Dossier édité le 23 novembre 2022

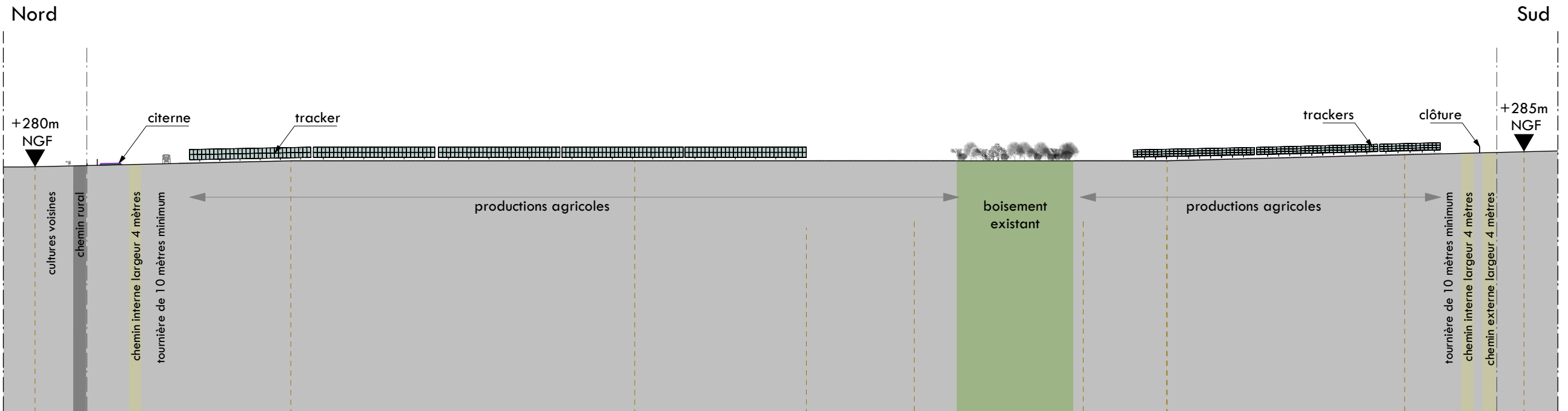
Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault 89310

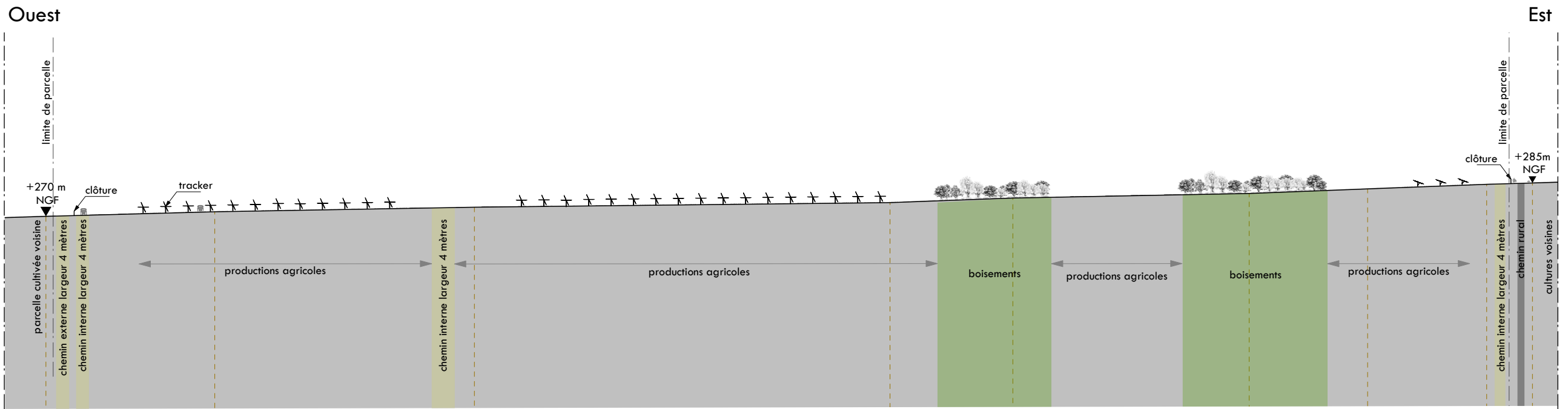


CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



coupe AA 1/1500



coupe BB 1/2000

PC3

2/2 coupes au 1 / 1500 et 1 / 2000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

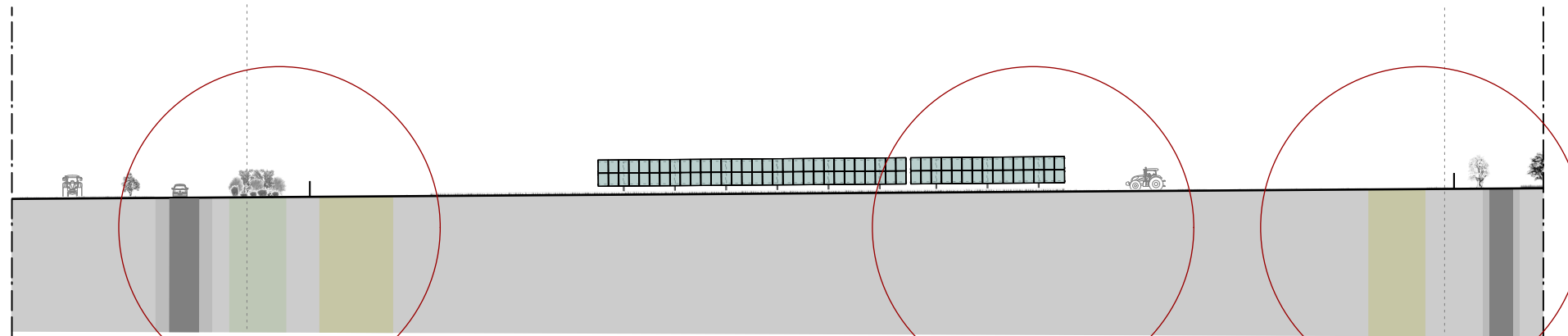
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

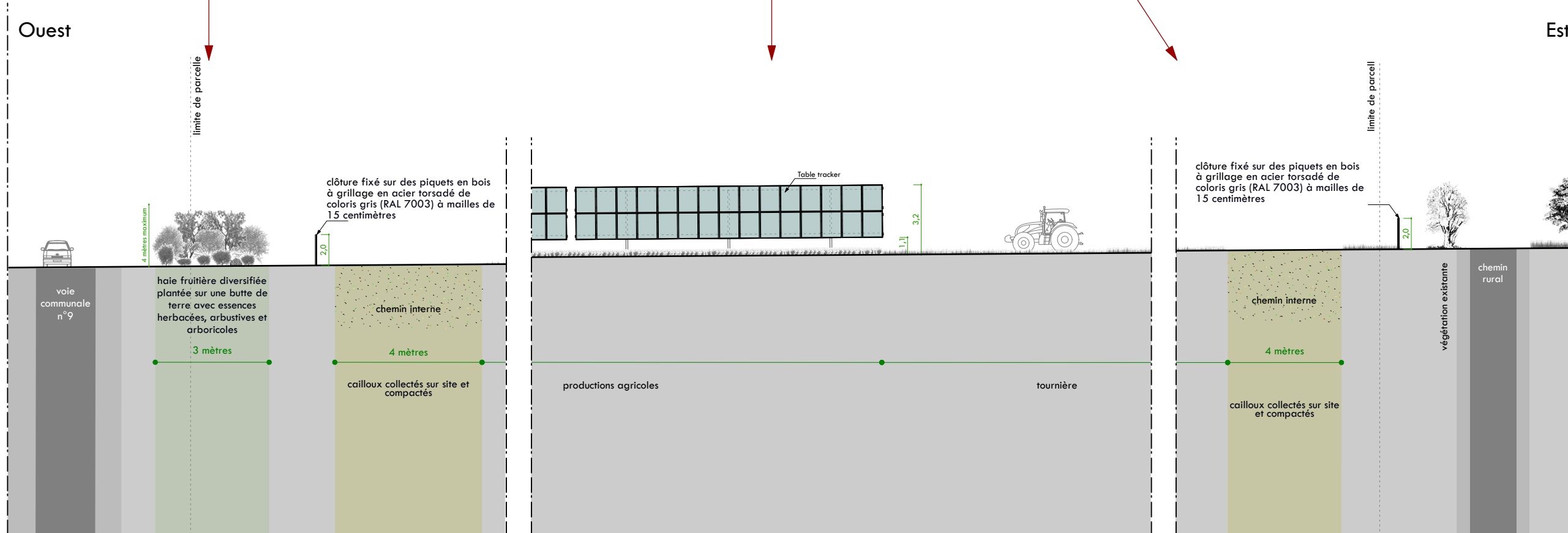
Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du détail



PC3

2/3 coupe de détail au 1/300



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

3/détails

3/1 plan et façades de détail du poste de transformation	1/100	PC5
3/2 plan de détail des tables	1/200	PC5
3/3 plan de détail de l'entrée du projet	1/200	PC5

Édition du 23 novembre 2022



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

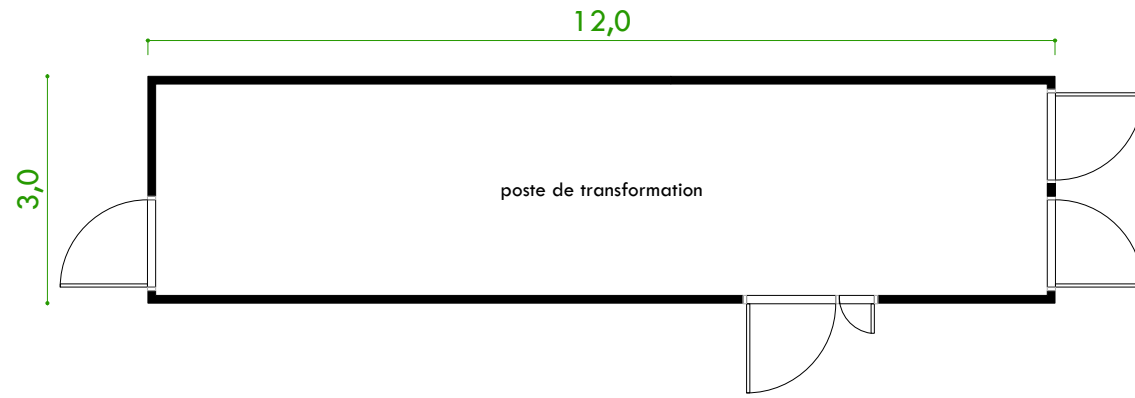
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

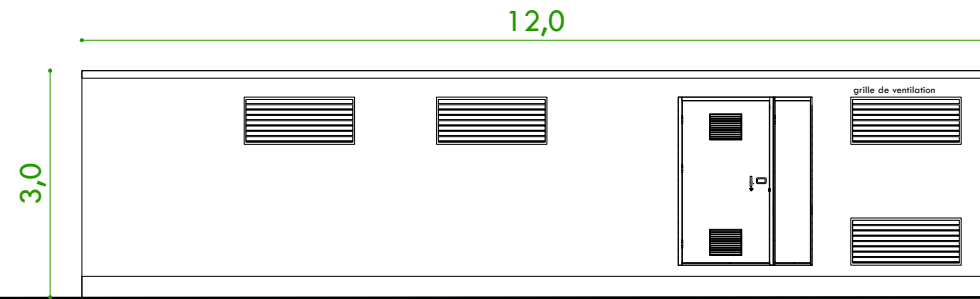


CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

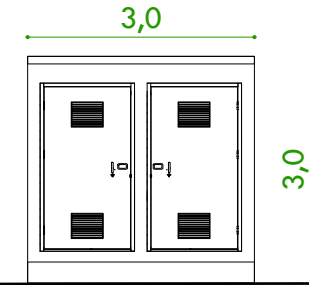


Plan

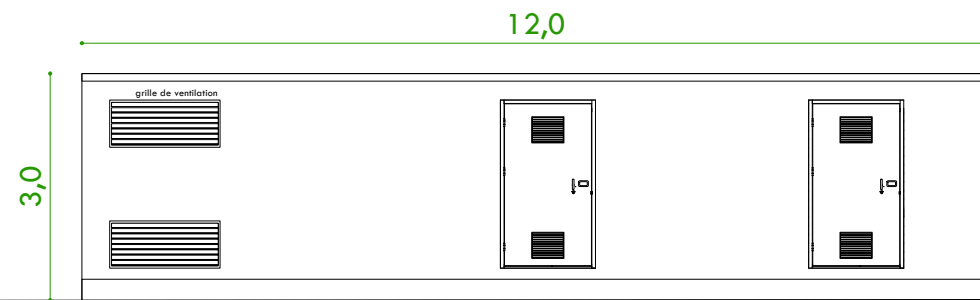
1 poste de transformation et 1 local HTA sont implantés à l'intérieur de la clôture de la ferme agrivoltaïque.
Le poste au Sud du projet est celui qui dispose du local HTA. Il est bardé d'un revêtement en bois.



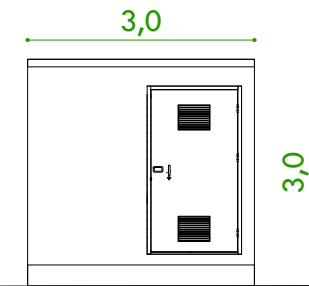
terrain naturel



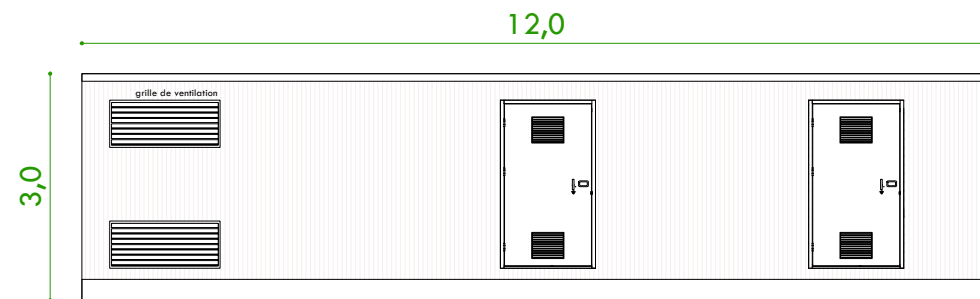
terrain naturel



terrain naturel

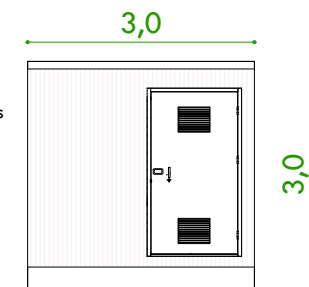


terrain naturel



bardage en bois

terrain naturel



bardage en bois

terrain naturel

Façades avant et arrière

Façades latérales



3/1 plan et façades de détail du poste de transformation et du local HTA au 1/100

PC5



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

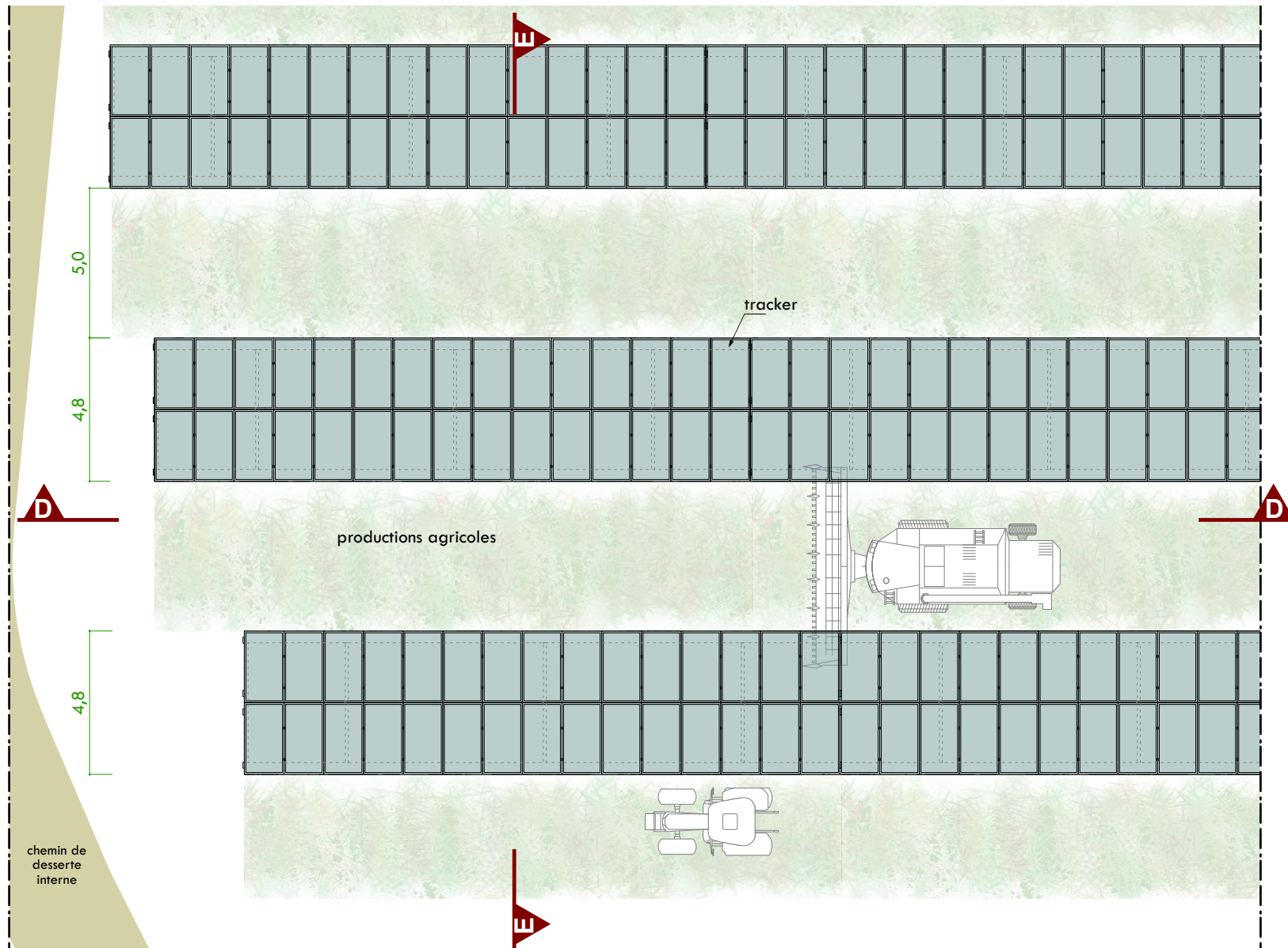


CONTIS 23

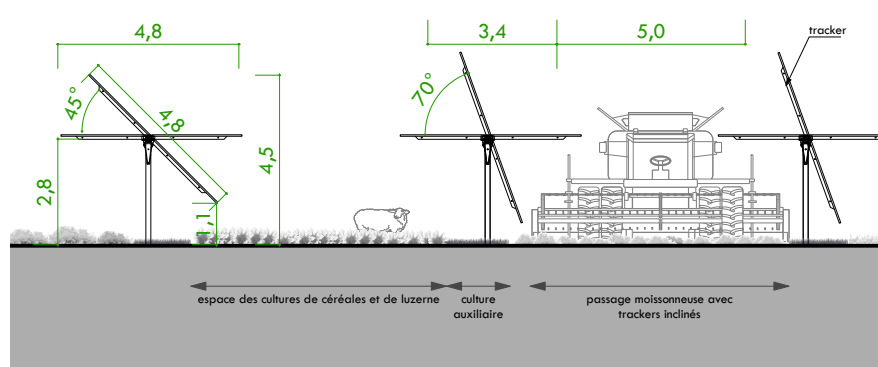
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



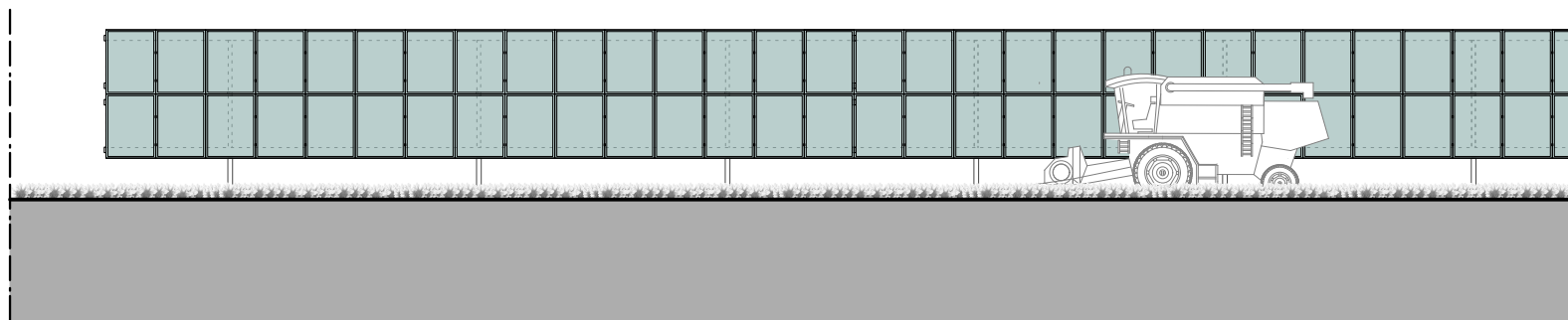
Localisation du détail



Extrait de plan sur les tables



Coupe transversale sur les tables



Coupe longitudinale sur les tables

0 5 mètres

PC5

3/2 plan de détail des trackers au 1/200



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

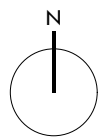
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

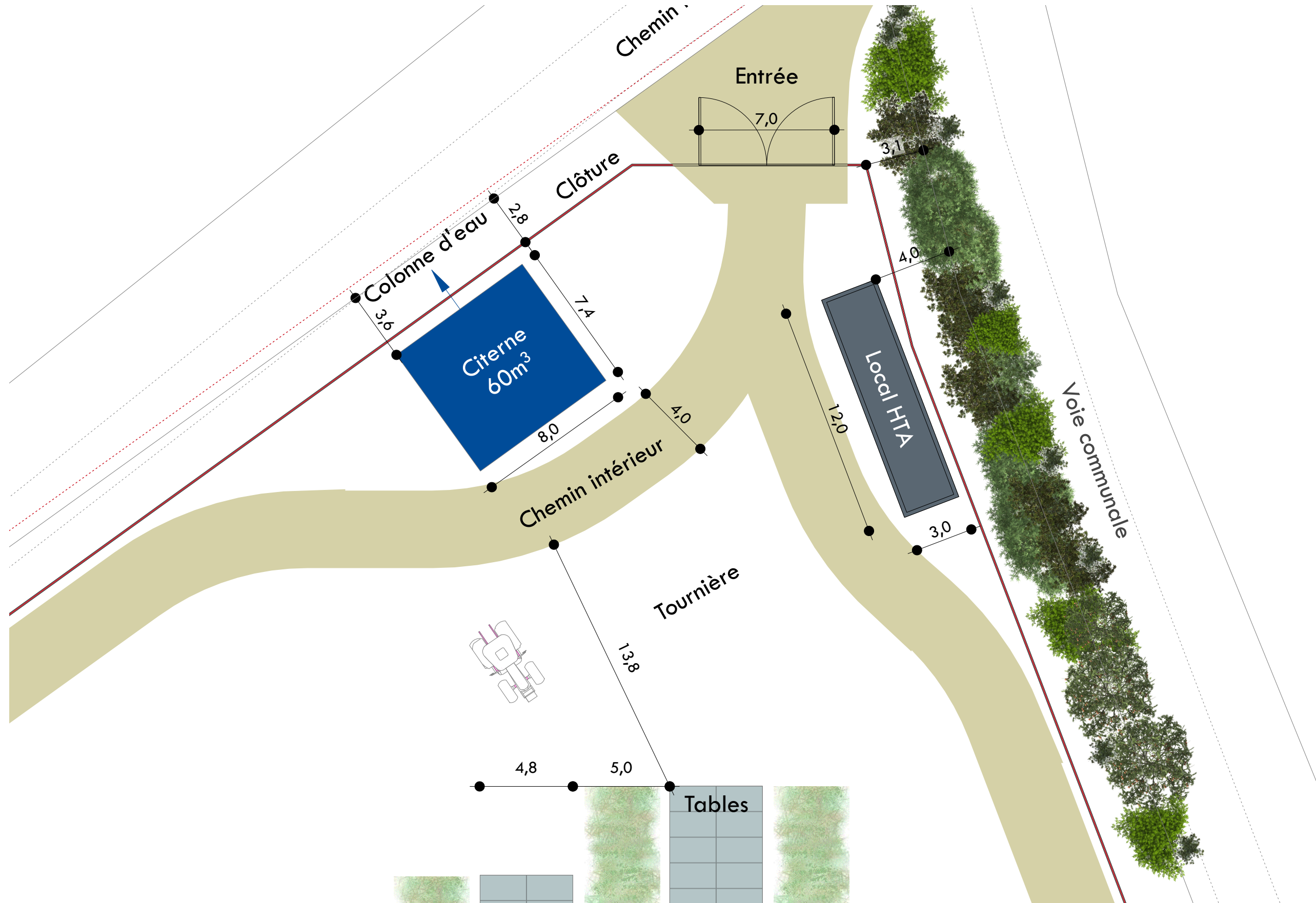
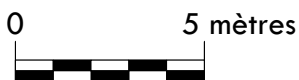
Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



- voie existante
- parcelles
- clôture et portail
- clôture électrique
- poste HTA
- modules photovoltaïques
- chemin aménagé
- réseau électrique de raccordement
- citerne



PC5

3/3 plan de détail sur l'entrée du projet au
1/200

atelier
yc^{cau}
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{cau}
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes 074106
SIRET: 502 885 205 00093

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

4/volet paysager

4/1 notice paysagère	PC4
4/2 notice paysagère	PC4
4/3 vue du site lointaine avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/4 vue du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/5 vue du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC7

Édition du 23 novembre 2022



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Établie d'après l'article R 431-8 du Code de l'Urbanisme

LOCALISATION DU PROJET

Le projet de ferme agrivoltaïque (Ilot 2) de Villiers la Grange est situé sur la commune de Grimault dans le département de l'Yonne. Le site se localise en lisière Nord de la commune, au lieu-dit Villiers la Grange. Le site présente une occupation agricole.

La commune de Grimault est soumise au règlement national d'urbanisme (RNU). Le projet de ferme agrivoltaïque respecte les dispositions réglementaires prévues dans le Code de l'urbanisme.

Aucun défrichage n'est nécessaire pour permettre l'implantation du projet. Les boisements existants sont conservés.

Parcelles de localisation du projet			
Sections	Parcelles	Surfaces	Adresse
E	863	4650	Lieux-dits Les Pierrotteaux, Le Fluteau Miguin, 89 310 Grimault
E	867	2985	
E	868	5383	
E	871	1470	
E	882	2806	
E	887	2550	
E	888	1800	
E	890	2898	
E	891	3680	
E	892	6000	
E	893	2350	
E	894	3976	
E	895	3070	
E	896	1884	
E	1095	3420	
E	1099	1136	
E	1101	2315	
E	1102	563	
E	1103	2761	
E	1104	3559	
E	1105	8445	
ZL	18	4250	
ZL	19	14340	
ZL	20	52450	
ZL	21	29710	
Surface totale		168 451 m²	

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS, DES CONSTRUCTIONS, DE LA VÉGÉTATION ET DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le site existant présente une topographie avec une faible pente décroissante vers l'Ouest du site.

Il ne présente aucun élément paysager remarquable protégé sur l'une des parcelles (espace boisé classé, etc.).

L'occupation du sol est agricole avec deux bosquets en partie centrale du site.

Le terrain est bordé de plusieurs voies communales et de chemins ruraux dont la VC 9 à l'Est. Les parcelles mitoyennes sont occupées par des terres cultivées.



Occupation actuelle du site et vues sur celui-ci



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Poste de transformation



Clôture en acier torsadé à mailles dégressives et piquets bois



Chemin en cailloux broyés collectés sur les parcelles du projet



Citerne souple avec colonne

PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

Aménagement du terrain, modifications et suppressions

Les aménagements nécessaires au projet de ferme agrivoltaïque conservent les éléments hydrographiques et topographiques du site (fossés existants). Aucun terrassement ni abattage d'arbre n'est nécessaire pour l'implantation du projet.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques et des aménagements de circulation desservant le site. Les constructions réalisées sont des locaux techniques :

- 1 local HTA avec bardage bois,
- 2 postes de transformation de coloris vert fougère (RAL 6025 =) nécessaires à l'exploitation de la ferme agrivoltaïque,
- 1 citerne souple à incendies de couleur verte, d'une capacité de 60 m³ et disposant d'une colonne d'eau accessible depuis l'extérieur de la clôture.

Les postes de transformation et local HTA sont implantés à l'intérieur des clôtures.

Les postes de transformation et local HTA sont aisément accessibles par les services de secours et par les techniciens. Ils disposent des organes de coupures d'urgence de la ferme agrivoltaïque afin de permettre l'intervention des services de secours.

Des nivellements légers et ponctuels pourront être nécessaires pour l'implantation de ces constructions.

Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limites de terrain

La ferme agrivoltaïque est ceinte par une clôture de 2 mètres de hauteur. Elle préserve l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols.

La finition de l'ensemble sera soignée, notamment les abords des locaux techniques (accès, sol). Le revêtement de sol des pistes sera réalisé à partir de cailloux directement collectés dans le champ et légèrement broyés et compactés.

Le terrain naturel sera maintenu dans le reste du site.

Une clôture sera mise en place autour de chacune des zones de la ferme agrivoltaïque, afin de la protéger des intrus, des animaux forestiers et également, de protéger les personnes des dangers liés aux installations électriques. Cette clôture sera haute de 2 mètres hors sol et munie d'un grillage enterré sur 50 centimètres, en acier torsadé de coloris gris (RAL 7003) à mailles de 15 centimètres. Il est fixé sur des piquets en bois.

Deux portails en acier de coloris vert fougère (RAL 6025 =) permettent l'accès à la ferme agrivoltaïque.

Matériaux et couleurs des constructions

Les postes de transformation seront de type préfabriqué. Les façades seront en acier coloris vert fougère (RAL 6025 =).

La ferme agrivoltaïque en elle-même sera composée de modules assemblés sur des structures métalliques pour constituer des tables trackers. La table inclinée par rapport à l'horizontale est ancrée au sol sans utilisation de béton.

Aménagements paysagers

Le projet prévoit notamment des productions de plantes aromatiques (origan, romarin, sarriette, thym), des luzernières, de productions céréalières et de productions ovines. Une activité agricole significative est maintenue sur l'ensemble du site.

La clôture comporte tous les 250 mètres des passages relativement larges pour le passage de la petite faune.

Une haie paysagère multistratée propice à l'avifaune et aux chauves-souris sera plantée à l'Est de la ferme agrivoltaïque. La haie fruitière fera environ 3 mètres de large et 4 mètres de haut maximum. Elle sera plantée sur une petite butte de terre. Les essences choisies seront à la fois herbacées, arbustives et arboricoles afin de composer une diversité et un masque visuel.

Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Des chemins d'accès seront créés afin de desservir la ferme agrivoltaïque.

Ils seront aménagés avec une largeur suffisante pour permettre le stationnement nécessaire pour les opérations de maintenance.

La ferme ne nécessite pas la présence de personnel permanent, car il est supervisé et surveillé à distance. Les téléopérateurs déclenchent des interventions selon les désordres constatés. L'ouvrage fait l'objet d'une maintenance préventive régulière (1 à 2 fois par an).

DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 1 du site avant intégration du projet



Vue 1 du site après intégration du projet (haie représentée)



Vue 1 du site après intégration du projet (haie non représentée)

PC6
PC8

4/3 vues du site dans son environnement
lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

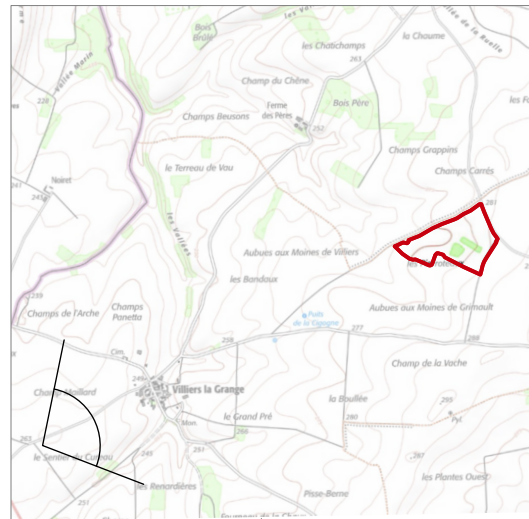
Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310

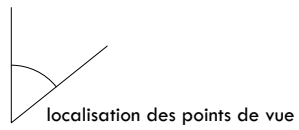


CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 3 du site avant intégration du projet



Vue 3 du site après intégration du projet (haie représentée)



Vue 3 du site après intégration du projet (haie non représentée)

PC6
PC8

4/4 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 2 du site avant intégration du projet



Vue 2 du site après intégration du projet (haie représentée)



Vue 2 du site après intégration du projet (haie non représentée)

PC6
PC7

4/5 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

